

DOUARNENEZ

- : -

L'ORGANISATION de la RESISTANCE

dans la région de DOUARNENEZ

- : - : -

1941 :

L'Abbé CARIOU d'accord avec quelques amis forme un groupe local de résistance dans le but plus spécial de rechercher les renseignements qui pourront être utiles aux armées alliées lors du débarquement.

Clause HERNANDEZ, Luc ROBET et Mademoiselle SEZNEC (Jeanne HACHETTE) en sont les principaux artisans et une documentation intéressante est rassemblée.

1942 :

Toute cette documentation est tenue à jour ce qui représente un travail assez gros en raison des modifications apportées constamment par les allemands sans leur système de défense.

En août 1942, M. QUEBRIAC, Administrateur de la Marine effleure la question "RESISTANCE" avec l'Abbé CARIOU au cours d'une conversation touchant aux garderies de vacances. Les deux hommes se sont compris, rien n'est décidé entre eux, mais ils savent qu'ils peuvent se parler en toute sincérité.

De son côté, M. SALEZ, Syndic de TREBOUL, aidé de son neveu Noël LE GUILLOU, recherche lui aussi les emplacements des blockhaus, pylones, projecteurs, etc....

En fin d'année, SALEZ fait la connaissance d'un prêtre de LOURDES et en accord avec lui, il fait passer la frontière franco-espagnole à quelques personnes désireuses de rallier la FRANCE COMBATTANTE.

1943 :

Les évasions par l'Espagne continuent mais elles sont périlleuses.

MARS : M. KERVAHUT, Chef de la Résistance à QUIMPER rencontre SALEZ et lui demande de prendre la direction du canton de DOUARNENEZ pour le groupe "LIBERATION".

SALEZ accepte et met l'Administrateur de la Marine au courant de cette situation; celui-ci approuvant cette initiative lui donne toute liberté et toute facilité pour organiser ce service et, laissant de côté toute hiérarchie, se met à la disposition de son subordonné pour tout ce qui pourra lui être utile.

....

L'Abbé CARIOU accepte le principe de collaborer avec le groupe "LIBERATION" sans toutefois y donner son adhésion. Il est alors décidé d'organiser les évasions par mer.

Le carburant nécessaire sera fourni au moyen du stock de l'Inscription Maritime; les syndics SALEZ, LE BRIS et LE BARS établiront les rôles d'équipage, les livrets maritimes professionnels, les cartes de Gast, etc.

Lorsque le navire sera rendu à destination, l'Administrateur se débrouillera auprès des allemands pour trouver les raisons plausibles et éviter les représailles à l'égard des familles ou les sanctions envers la population maritime.

Dans la journée du 7 avril, le bateau de pêche "DALCH MAD", 3.038 DOUARNENEZ, jaugeant 13 Tx, patron-propriétaire COLIN Corentin, est amené au mouillage près de la pointe de Pen-ar-Vir (entre DOUARNENEZ et TREBOUL).

Pendant la nuit, 22 hommes et jeunes gens embarquent à bord et à 9 h. 15, le 8 avril, le navire quitte son mouillage avec 2 hommes sur le pont (Xavier TRELLU, professeur au Collège de QUIMPER et Lili MAREC), les 20 autres étant dans la cale cachés sous des vieilles voiles.

Au même moment, un groupe de résistance s'entretient avec les douaniers allemands, détournant ainsi leur attention. Malgré cette précaution, le bateau est aperçu par les boches au moment où il appareille, mais un des hommes fait signe de la main que le bateau rentre à DOUARNENEZ pour réparations.

Aussitôt paré de la jetée, le navire vient à l'abri de l'Ile Tristan, stoppe quelques instants, se mélange aux autres bateaux de pêche, prend le large et en route. 22 hommes viennent de partir pour l'Angleterre et les boches n'ont absolument rien vu, ni rien compris.

Le 10 avril, le bateau aborde à PENZANCE.

Le même jour, les allemands constatent la disparition du "DALCH MAD". L'Administrateur est interrogé mais il a justement reçu - au courrier - un rapport du Syndic de TREBOUL lui faisant part de cette disparition et lui donnant les renseignements recueillis.

La conclusion est la suivante :

"Tout laisse à supposer que cette vedette après avoir sérieusement étalonné sur les rochers de la pointe de Pen-ar-Vir s'est enfoncée progressivement dans l'eau, tout en étant entraînée entre le Guet et Tristan "et vers les hauts fonds pour disparaître définitivement".

Le Chef du quartier soutient cette thèse; les enquêteurs paraissent l'admettre. Malgré cela, ils arrêtent le patron COLIN Corentin, mais celui-ci n'ayant jamais parlé, il est relâché 20 jours après et peu à peu l'affaire tombe dans l'oubli.

19 AOUT : Le patron MAREC Joseph du bateau "MOISE" prend la mer pour 10 jours et déclare au service de garde allemand qu'il va faire la pêche aux palangres. Dans la nuit du 23 au 24, il revient dans l'anse de Pors-Piron (à 6 Kms à l'ouest de TREBOUL).

Là, trois résistants les attendent; ce sont SALEZ, Syndic de TREBOUL, LE BRIS, Syndic de DOUARNENEZ et Claude HERNANDEZ qui viennent d'arriver avec 24 personnes.

Une habile manoeuvre du patron MAREC, guidé par deux lampes électriques en alignement, accoste l'arrière du navire auprès de la falaise où se fera l'embarquement. Quelques minutes suffisent pour cette opération et le bateau prend le large; des personnalités, des jeunes gens voguent vers les Forces Françaises Libres et citons notamment les deux fils du patron MAREC qui rejoignent leur frère aîné parti à la barre du "DALCH MAD".

Le 26 août, le "MOISE" mouille à PENZANCE et y débarque son précieux chargement.

Le "MOISE" pourrait rentrer en FRANCE, il lui reste encore quatre jours devant lui, mais ce serait une folie, le secret ne pouvant être tenu longtemps dans une agglomération aussi concentrée que DOUARNENEZ.

Aussi le patron MAREC décide-t-il de rester en Angleterre avec ses trois fils et son équipage.

Le délai de sortie des 10 jours vient à expiration et les boches ne paraissent pas réagir.

Le 5 septembre, ils se présentent à l'Inscription Maritime pour demander des nouvelles du bateau.

Par bonheur, un bateau thonier de DOUARNENEZ a été arraisonné le 25 août par un destroyer anglais et ordre lui aurait été donné de rallier un port anglais. Un homme a été pris soit-disant comme otage, en garantie de l'exécution de cet ordre.

L'Administrateur de la Marine établit un rapprochement entre les deux faits et il conclut à la capture du "MOISE"; les allemands sont aussi de cet avis et l'enquête s'arrête là.

C'est un encouragement pour l'avenir.

15 SEPTEMBRE : Le patron BALANEC du bateau "AR VOULARCH" obtient de la GAST allemande l'autorisation d'aller pêcher avec 7 hommes aux environs d'AR MEN pour 4 jours.

Il accoste ensuite au quai du petit port et dans la nuit, neuf personnalités importantes, cachées par le gérant d'usine Bernard MAROT, le Syndic SALEZ et le préposé des Invalides de la Marine LOXQ embarquent à bord.

Ils sont cachés dans la chambre froide, derrière une pile de glace et lors du départ, le 16 à 9 h. 30, le contrôle allemand visite le navire sans s'apercevoir de leur présence.

Le lendemain à 13 heures, le "VOULARCH" aborde à PENZANCE.

Ces trois départs ont pleinement réussi et si les services maritimes allemands ont admis, assez aisément, la dérive ou la capture, la Gestapo est moins crédule et elle organise dans toute la région Douarneniste un vaste réseau de surveillance.

L'Administrateur est cueilli un après-midi dans son bureau et conduit à la GAST où il devra répondre à de multiples questions. Malgré l'astuce des enquêteurs, M. QUEBRIAC réussit à faire triompher la thèse du naufrage (cet argument était nouveau) et un Officier de Marine allemand partage son point de vue en déclarant :

"qu'il n'était pas incroyable que le bateau "AR VOULARCH" ait été victime "d'un accident qu'il possédait déjà quelques indices à ce sujet, etc.."

(Evidemment les patrouilleurs allemands avaient trouvé une bouée et un morceau du pavois qui, comme convenu, avaient été jetés à l'eau dans le Sud d'Ouessant).

M. QUEBRIAC est remis en liberté, l'interrogatoire aura duré 5 heures et la situation parfois tendue.

Mais la Gestapo n'a pas désarmé; elle s'installe à DOUARNENEZ et rôde sans cesse autour de TREBOUL.

M. SALEZ, Syndic des Gens de Mer, se sent visé; il décide alors de partir lui aussi avec 19 autres personnes (Officiers d'Etat-Major, Officiers de Marine, Aviateurs américains).

Le patron du sloop "LA PEROUSE" accepte de faire le voyage. Quelques passagers se cachent à bord; les autres partent en mer à bord de petites embarcations.

Le 2 octobre, à 10 heures, le navire passe au contrôle allemand et, d'une voix triomphale, un des marins annonce :

"Nous partons en Angleterre et si vous le désirez, il y a encore deux "places disponibles".

(Ces paroles sont rigoureusement exactes).

Les boches en rient, et le bateau prend la mer. Les petites embarcations l'accostent en baie, les passagers embarquent et en route pour PENZANCE où l'arrivée a lieu deux jours après.

Cette fois les boches sont furieux, le port est consigné pour toujours paraît-il et l'Administrateur de la Marine doit subir un interrogatoire très serré de la part de deux agents spéciaux de la Gestapo. A la fin de l'enquête, les policiers allemands sont aiguillés vers une voie diamétralement opposée et M. QUEBRIAC entreprend des démarches très pressantes qui aboutissent à l'ouverture du port dans la quinzaine.

Tout le monde se met d'accord pour abandonner, momentanément tout au moins, les départs de bateaux. La population maritime, pensant beaucoup plus à ses intérêts particuliers qu'à la grande cause qui nous anime, s'émeut de cet état de choses qui occasionne chaque fois une fermeture du port avec interdiction de pêche.

De plus, les allemands font connaître qu'au prochain départ, les familles seront déportées et des otages seront pris parmi les notabilités maritimes (ceci s'adressait au Chef du Quartier) et les pêcheurs ou les familles de ces derniers.

Nous profitons de cet arrêt pour organiser la Résistance en vue de l'action militaire et coordonner les éléments dont le recrutement s'effectue chaque jour.

GROUPE LIBERATION :

KERVAHUT, Chef du Sud-Finistère, a dû fuir le Finistère. Il est remplacé par LE FLOCH (NICOLOT).

Ce dernier offre à Noël LE GUILLOU de prendre la direction du canton en remplacement de son oncle SALEZ; nous sommes au 15 octobre 1943. LE GUILLOU accepte et dans la quinzaine qui suit, il décide de faire sauter deux wagons de matériel allemand en gare de DOUARNENEZ. NICLOT lui conseille d'attendre des instructions formelles et précises du Commandement supérieur avant de passer à l'action directe.

LE GUILLOU quitte alors le mouvement en prétextant que l'organisation n'est pas suffisamment dynamique. Il continue néanmoins à résister mais sous la forme individuelle avec l'organisation "BOURGOGNE" de PARIS.

Il est aussitôt remplacé par LE BRIS, Syndic des Gens de Mer au Quartier de DOUARNENEZ. Le Syndic stagiaire LE BARS - que l'Administrateur a fait nommer à TREBOUL - prendra la direction de cette localité.

GROUPE de l'ABBE CARIOU :

Courant septembre, l'Abbé CARIOU fait savoir à l'Administrateur QUEBRIAC qu'il a trouvé la piste d'un mouvement qui groupe plus spécialement des officiers. L'Administrateur, Officier lui-même, décide de s'y affilier et se met à l'entière disposition du Chef de la section locale.

En octobre 1943, Luc ROBET, adjoint de l'Abbé CARIOU, réussit à prendre contact avec les Chefs de ce mouvement désigné par les trois lettres O.R.A. (Organisation de la Résistance Armée) et qui a, à sa tête, le Général REVERS.

Luc ROBET sera chargé de l'organisation dans le Finistère, celle-ci prend une forme florissante sous l'impulsion d'un homme qui se dépense sans compter; malheureusement, le 13 janvier 1944, il est arrêté à RENNES par la Gestapo. Il est remplacé, temporairement, par le Lieutenant Yvon CHANCERELLE qui conserve le contact avec le Colonel MASNOU (LE GALL) Chef régional de l'O.R.A. pour la Bretagne.

FRONT NATIONAL :

Eugène LUCAS de Pouldavid a recruté lui aussi, dans les derniers mois de 1943, une soixantaine de résistants mais il est sans nouvelles de son organisation départementale.

Nous voilà fin 1943 et dans quelques jours l'année 1944 va s'ouvrir, année historique au cours de laquelle - nul n'en doute - la Résistance devra agir sur le plan militaire pour montrer au monde entier, le vrai visage de la FRANCE.

Il faut donc tenter une fusion de tous les groupements rangés sous un commandement unique.

L'Administrateur de la Marine s'entretient avec l'Abbé CARIOU et il est convenu que ce dernier tentera les démarches auprès des divers officiers de réserve domiciliés dans la région et appartenant à des armées combattantes.

A la même époque, le Lieutenant de Vaisseau HENAFF (FANFAN) devant rentrer à LONDRES et conduire la mission Pierre BROSSOLETTE, LAFON et BOLLAERT, se met en relations avec le groupe "LIBERATION" aux fins d'obtenir un bateau de toute urgence.

LE BARS trouve le bateau "JOUET DES FLOTS" de TREBOUL qui est aussitôt acheté au nom d'un patron pêcheur de CONCARNEAU.

La vente est ratifiée, le carburant trouvé et mis à bord et le départ aura lieu courant janvier.

Parallèlement LE GUILLOU - dissident de "LIBERATION" - a mis sur pied lui aussi, le départ d'un autre bateau au compte de l'organisation "BOURGOGNE".

Ce navire, le "BREIZ IZEL", quitte DOUARNENEZ dans la nuit du 20 janvier au nez des allemands qui ne l'ont ni vu, ni entendu.

Ce départ ayant été fait en dehors de la Résistance locale, les détails de la préparation n'ont jamais été connus d'une façon précise.

On ne saurait toutefois faire passer sous silence le véritable tour de force accompli par le patron CLOAREC du "BREIZ IZEL" qui a su placer son navire à l'endroit le plus propice pour profiter du premier courant de jusant et sans l'usage de son moteur, dériver silencieusement dans un chenal étroit et dangereux.

Trois jours après les boches apprennent le fait et en avant les enquêtes et les interrogatoires au cours desquels l'Inscription Maritime n'est pas épargnée; la surveillance devient très stricte, le port est fermé pendant quelques jours mais tout reste dans l'ombre.

Quoi qu'il en soit, ce départ n'arrange pas la Résistance organisée qui attend d'un jour à l'autre Pierre BROSSOLETTE et ses compagnons.

L'Administrateur QUEBRIAC, FANFAN, LE BRIS et LE BARS se mettent d'accord pour que l'autre navire en partance "LE JOUET DES FLOTS" quitte DOUARNENEZ pour CONCARNEAU avec escale au GUILVINEC; il se rendra ensuite dans la rivière ODET prendre un chargement de bois permettant ainsi aux passagers d'embarquer en rivière à un endroit où le contrôle n'existe pas.

Le bateau appareille le 2 février avec tout le carburant nécessaire et un faux rôle d'équipage, mais tous les passagers étant arrivés dans le Finistère, FANFAN décide de partir au plus vite. Il fait accoster le navire à l'île Tudy le lendemain et l'embarquement terminé, le départ a lieu à 21 heures; LE BRIS, Chef de "LIBERATION" a décidé au dernier moment de partir pour l'Angleterre.

Dans la nuit, le vent augmente, la lame devient mauvaise, une voie d'eau se déclare, l'eau inonde le moteur et à 8 heures le lendemain matin, le bateau fait côte au Sud du Raz-de-Sein.

Tous les passagers réussissent à grimper sur la falaise au nez des boches et se dispersent dans la région déserte du Cap remplie de landes et de bruyères; plusieurs d'entre eux, parmi lesquels FANFAN, Pierre BROSSOLETTE et Emile BOLLAERT sont arrêtés à AUDIERNE par la Gestapo.

Conduits aussitôt à QUIMPER et ensuite à la prison centrale de RENNES, ils ne parleront pas malgré les tortures et Pierre BROSSOLETTE préférera mourir, courant mars, plutôt que de prononcer un seul mot.

Les sanctions à DOUARNENEZ sont terribles; le port est fermé - cette fois c'est bien pour toujours, disent les allemands - et des représailles terribles vont être prises. La Gestapo établit son quartier général à DOUARNENEZ et ses agents sont partout. Ces derniers cherchent activement les membres de l'équipage du navire; un examen minutieux des matricules de l'Inscription Maritime ne donnent rien, tous les noms sont faux, mais l'administration a eu chaud.

LE BRIS, chef cantonal "LIBERATION", rescapé du "JOUET DES FLOTS", passé par maille dans le coup de filet d'AUDIERNE et LE BARS, chef communal de TREBOUL (tous deux syndics des gens de mer) décident de prendre le maquis et partent pour la région de CARHAIX. Si l'Administrateur QUEBRIAC part lui aussi, il n'y aura plus de doute que l'Inscription Maritime est un foyer de résistance. C'est pourquoi ce dernier décide de rester sur place; plus même il ira trouver les boches et ne sortira de la GAST qu'après avoir obtenu l'autorisation que les marins sortent en mer pour chercher leurs filets mouillés depuis deux jours. Pour ce faire, il restera "ôtage" jusqu'au retour du dernier bateau. Ainsi toute cause de mécontentement de la part des pêcheurs sera neutralisée.

Et l'enquête de la Gestapo se termine sans trouver le fil de l'organisation. Le port est réouvert et faisant suite à une demande de l'Administrateur les allemands renoncent à réquisitionner d'autres bateaux de pêche à DOUARNENEZ.

Pendant ce temps, l'Abbé CARIOU a pressenti divers officiers et aucun d'eux n'a voulu accepter le commandement militaire.

Le 23 janvier il met M. l'Administrateur QUEBRIAC au courant de cette situation et demande à cet officier supérieur de bien vouloir prendre ce commandement.

M. QUEBRIAC - tout en faisant valoir qu'il n'est pas un stratège - accepte sous réserve que la plus franche camaraderie règne entre tous les groupes qui devront se ranger sans arrière pensée sous son autorité unique

Le bateau appareille le 2 février avec tout le carburant nécessaire et un faux rôle d'équipage, mais tous les passagers étant arrivés dans le Finistère, FANFAN décide de partir au plus vite. Il fait accoster le navire à l'île Tudy le lendemain et l'embarquement terminé, le départ a lieu à 21 heures; LE BRIS, Chef de "LIBERATION" a décidé au dernier moment de partir pour l'Angleterre.

Dans la nuit, le vent augmente, la lame devient mauvaise, une voie d'eau se déclare, l'eau inonde le moteur et à 8 heures le lendemain matin, le bateau fait côte au Sud du Raz-de-Sein.

Tous les passagers réussissent à grimper sur la falaise au nez des boches et se dispersent dans la région déserte du Cap remplie de landes et de bruyères; plusieurs d'entre eux, parmi lesquels FANFAN, Pierre BROSSOLETTE et Emile BOLLAERT sont arrêtés à AUDIERNE par la Gestapo.

Conduits aussitôt à QUIMPER et ensuite à la prison centrale de RENNES, ils ne parleront pas malgré les tortures et Pierre BROSSOLETTE préférera mourir, courant mars, plutôt que de prononcer un seul mot.

Les sanctions à DOUARNENEZ sont terribles; le port est fermé - cette fois c'est bien pour toujours, disent les allemands - et des représailles terribles vont être prises. La Gestapo établit son quartier général à DOUARNENEZ et ses agents sont partout. Ces derniers cherchent activement les membres de l'équipage du navire; un examen minutieux des matricules de l'Inscription Maritime ne donnent rien, tous les noms sont faux, mais l'administration a eu chaud.

LE BRIS, chef cantonal "LIBERATION", rescapé du "JOUET DES FLOTS", rescapé par miracle dans le coup de filet d'AUDIERNE et LE BARS, chef communal

Hafenkommandant

O.U. den 28.2.1944

Annexe I

B r e s t
B.Nr. 293 Hüst

Inscription Maritime DOUARNENEZ

An
Betrifft : Geplante Beschlagnahme von 5 Booten in Douarnenez.
Vorgang : Dort.Schr. vom 31.12.43

In o. Angelegenheit wird mitgeteilt, dass die hiesige Dienst-stelle nach Prüfung der Verhältnisse in Douarnenez von einer weiteren Beschlagnahme von Fischereifahrzeugen absieht.

Signé : Illisible.

I.A.

Lt. (A.M.D.)

T r a d u c t i o n

O b j e t : Projet de réquisition de 5 bateaux à Douarnenez.
Référence : Votre lettre du 31.12.43

Vous êtes informé que le service cité en tête, après avoir examiner les conditions du port de Douarnenez, renonce à y réquisitionner d'autres bateaux de pêche.

Il adopte le pseudonyme de Désiré LE FUR.

Courant février, la fusion avec les éléments de "LIBERATION" et "FRONT NATIONAL" est recherchée et le principe en est obtenu grâce aux efforts de M. l'Abbé CARIOU. Le 5 février lors du départ dans le maquis de MM. LE BRIS et LE BARS (responsables du mouvement "LIBERATION") ces derniers, d'après une convention écrite, donnent tous pouvoirs à l'Abbé CARIOU pour la conduite de leur mouvement qui, à DOUARNENEZ, reste toutefois sous le commandement de Charles HELIAS.

A TREBOUL, la fusion est également faite avec les éléments de "LIBERATION" (groupe formé par M. SALEZ, parti en Angleterre depuis Octobre). On peut dire qu'il s'agit d'une union puisque tous les hommes de "LIBERATION" ont signé une nouvelle adhésion à l'O.R.A. (les bulletins ont été brûlés en Juin lors de la rafle de TREBOUL).

Les anciens chefs de l'O.R.A., Marius LE ROUGE et Henri GUEVEL, ne paraissent pas devoir être les chefs du nouveau groupement. On sent plutôt un mouvement se dessiner en faveur de LE FLOCH et de BERROU, Officier marinier en retraite appelé à prendre le commandement militaire du secteur.

A POULDAVID, M. Eugène LUCAS (F.N.) donne également son accord.

L'entente règne entre les groupes et des plans d'ordre général sont établis, l'Abbé CARIOU se dépensant sans compter pour préparer les réunions.

Toutefois, le nom du Chef militaire n'a pas été mis en avant, M. QUEBRIAC préférant attendre encore quelques jours en raison des ennuis qu'il éprouve avec la Gestapo à la suite des départs des deux derniers bateaux.

Il faut pourtant faire connaître ce nom, les chefs de groupements marquant une impatience très justifiée.

Il est décidé que cette nouvelle sera annoncée courant avril à chacun des responsables intéressés.

Le 11 avril, l'Abbé CARIOU établit le contact entre le Commandant QUEBRIAC et le Lieutenant Yvon CHANCERELLE, chef cantonal intérimaire de l'O.R.A.; on fait alors un large tour d'horizon et rendez-vous est pris pour le vendredi suivant 14 avril.

L'Abbé CARIOU, M.M. QUEBRIAC, HERNANDEZ, Yvon, Patrick et Gonzague CHANCERELLE assistent à cette réunion au cours de laquelle il est dressé un plan d'ordre général relatif aux divers secteurs favorables soit à l'attaque, soit à la protection.

Il est également convenu que l'Abbé CARIOU s'entretiendra avec Charles HELIAS et LUCAS et leur fera connaître le nom du chef militaire.

Malheureusement, le 20 avril, les traîtres ARMAND et EVRAR, fidèles agents de la Gestapo, tendent un traquenard à l'Abbé CARIOU qui est arrêté deux jours plus tard.

Ce grand patriote aura payé de sa liberté son inlassable dévouement à une cause sacrée entre toutes: La RESISTANCE.

Son départ nous cause à tous une grande peine; c'est une raison de plus pour réagir.

M. QUEBRIAC convoque séparément Charles HELIAS ("LIBERATION", Eugène LUCAS ("FRONT NATIONAL") et BERROU (responsable de TREBOUL); tous les trois se rangent spontanément sous son autorité et acceptent le plan de défense établi autour de l'agglomération douarneniste.

Un Conseil cantonal de la Résistance est créé et sa composition est la suivante :

- Chef Militaire responsable : QUEBRIAC, Administrateur Principal de l'Inscription Maritime
- Mouvement O.R.A. (Juch) : CHANCERELLE, Lieutenant d'aviation
Claude HERNANDEZ
- Mouvement "LIBERATION" : Charles HELIAS (Ploaré)
- Mouvement "FRONT NATIONAL" : Eugène LUCAS (Pouldavid)
- Mouvements "LIBERATION et O.R.A.": Pierre BERROU (Tréboul).

Des maquis sont aussitôt organisés et le plan des secteurs s'établit comme suit :

PLAN des SECTEURS

Canton de DOUARNENEZ (Désiré)

Compagnies	Mouvement	Secteur	Limites
1ère Cie	O.R.A.	JUCH (Joseph) maquis Bois du Névet	Toute la partie Est de DOUARNENEZ partant de PLOARE avec la côte au Nord, la ligne de chemin de fer au Sud et comprenant notamment la route de CHATEAULIN et celle de PLOGONNEC.
2ème Cie	LIBERATION	PLOARE (Pierre) Maquis Kerlané	Toute l'agglomération de DOUARNENEZ et de PLOARE et la route nationale allant à QUIMPER. Son sec- teur débordera franchement à gauche (limite Joseph) et à droite de la route (limite Paul) - Objectif: KOMMANDANTUR.
3ème Cie	FRONT- NATIONAL	POULDAVID (Paul) maquis Pouldergat	Un triangle ayant pour sommet le pont de POULDAVID comme côté gauche la limite de Pierre et comme côté droit une ligne passant au nord de la route de PONT-CROIX. Routes prin- cipales: PONT-CROIX et POULDERGAT.
4ème Cie	O.R.A. LIBERATION	TREBOUL (Théodore) maquis Poullan	Au Nord: la côte - à l'est: la rivière PORT-RHU - au Sud: limite de Paul - Route principale: POUILLAN - Objectif: la gare.

Il est convenu que l'Administrateur QUEBRIAC ne pouvant quitter sa fonction dans une ville essentiellement maritime comme DOUARNENEZ, restera sur place le plus longtemps possible.

A cet effet, les ordres et instructions du Commandement Supérieur lui parviendront par l'intermédiaire du lieutenant CHANCERELLE en liaison directe avec M. FOIX, nommé en fin février Chef Départemental de l'O.R.A. et le Colonel MASNOU.

Parallèlement, des instructions précises arrivent pour préparer l'action devant entraîner la libération du pays. Elles sont immédiatement adaptées sur le plan local et des instructions complémentaires sont distribuées le 25 avril aux Chefs de secteur, Chefs de section, Chefs de groupe.

La liaison doit être faite avec les autres organisations à l'échelon départemental. Mais par suite de malentendus et d'empêchements divers, M. FOIX ne peut prendre contact avec M. DONNART (POUSSIN), Chef départemental des F.F.I. et dans ces conditions, M. QUEBRIAC prend la direction du mouvement O.R.A.

Ce n'est que le 23 mai que la liaison fut prise entre M. BERTHAUD et le Lieutenant CHANCERELLE et une réunion est organisée pour les jours suivants.

Elle a lieu le 26 mai au coin du Bois du NEVET dans le chalet de KERNOALET; y assistent :

M.M. BERTHAUD,	délégué du Colonel POUSSIN, Chef départemental des F.F.I
MORISOT,	Adjoint
EGERS,	Adjoint
QUEBRIAC,	Chef cantonal de DOUARNENEZ
CHANCERELLE,	Chef militaire secteur Juch
HERNANDEZ,	Chef administratif secteur Juch.

M. BERTHAUD prend connaissance des instructions pour le jour J publiées le 25 avril; il les approuve pleinement et regrette que le contact n'ait pas été pris plus tôt.

Le temps pressant, le délégué du Chef départemental pose la question de la fusion complète des éléments O.R.A. du Sud-Finistère et de tous ceux de DOUARNENEZ avec les F.F.I. sous le commandement de BERTHAUD.

Le Lieutenant CHANCERELLE paraît hésitant. Il ne comprend plus, dit-il, cette fusion qui lui a été exposée par les chefs de l'O.R.A. suivant d'autres modalités; il expose son point de vue, mais il fait connaître qu'il ne lui appartient pas de décider.

M. QUEBRIAC, Chef cantonal, s'adresse alors à M. BERTHAUD par ces simples mots :

"Je vous connais depuis une heure seulement et il n'y a plus une minute à perdre.

"Puisque vous faites l'union de tous les mouvements dans le Finistère, je me range derrière vous et vous apporte tous les éléments dont je dispose dans le canton de DOUARNENEZ".

La réponse de M. BERTHAUD est aussi courte :

"Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez et pour bien marquer que la réciprocité existe, je vous donne dès aujourd'hui le premier message d'alerte pour le débarquement, soit :

" L'AVENUE FOURMILLAIT D'AUTOS ".

L'intégration complète du mouvement O.R.A. et du canton de DOUARNENEZ venait d'être consacrée et c'est sous le signe des F.F.I. que le combat allait s'engager et nous apporter la Libération.

Le même jour 26 mai, une grande râfle (600 hommes) est effectuée à TREBOUL et tout notre dispositif local de Résistance est désorganisé.

L'Administrateur QUEBRIAC se rend à QUIMPER et réussit à faire relâcher de nombreux marins. Malheureusement 17 jeunes gens doivent partir pour l'Allemagne.

Le lendemain, un honorable commerçant de DOUARNENEZ appelé LE FUR, voit sa maison fouillée de fond en comble. Il se lamente et se demande pourquoi.

Cette opération inquiète un peu l'Administrateur QUEBRIAC (pseudo LE FUR) mais ne le décourage pas.

1er Juin :

Le message ci-dessus sort à la B.B.C. et chacun de nous prend ses dispositions.

6 Juin :

Débarquement allié en Normandie.

14 heures: Ordre aux groupes d'action directe de prendre le maquis.

A l'initiative de Claude HERNANDEZ un insigne F.F.I. est créé; il est agréé par le Commandant BERTHAUD et bientôt il sera officiel dans le département du Finistère pour l'être ensuite dans toute la Bretagne.

7 Juin :

Organisation des liaisons.

Ordre d'entrer immédiatement en action contre les moyens de communication ou de liaison de l'ennemi (Ordre du C.D. n° 5).

Sabotage des petits ouvrages et des câbles téléphoniques.

Instructions pour l'approvisionnement par voie de réquisition.

Bon (ordre du C.D. n° 6).

9 Juin :

Communication à tous les industriels travaillant pour les allemands (cesser toute activité).

11 Juin :

Fixation d'une solde au maquis et d'une allocation journalière de nourriture.

Le pillage et les vols d'argent sont formellement interdits.

Lancement d'un emprunt auprès des personnes de toute confiance.

(Cette procédure nous a permis de nous procurer 325.000 frs à DOUARNENEZ).

14 Juin :

Le sabotage commencé sommairement doit être plus raffiné: aiguillages, canalisations d'eau, réservoirs d'eau dans les gares, disques, feux, câbles de commande, plaques indicatrices enlevées ou modifiées (ordre C.D. n° 10).

Sur les routes: abattages d'arbres (isolément).

15 Juin :

Le Commandant LE FUR (Administrateur Principal QUEBRIAC) prend le commandement militaire de l'arrondissement de DOUARNENEZ.

Son autorité s'exercera sur tous les territoires militaires de DOUARNENEZ, PONT-CROIX, LOCRONAN, PLONEVEZ-PORZAY et CROZON (ordre du Chef départemental).

16 Juin :

Interdiction formelle de piller, rançonner et terroriser les populations. Ne pas donner de motifs de nous faire confondre avec certaines bandes armées.

Nous sommes des "soldats" et non des "terroristes" (C.D. n° 13).

24 Juin :

Ordre d'arrêt à une industrie travaillant pour les allemands.

28 Juin :

Sabotage des câbles souterrains dans l'arrondissement de DOUARNENEZ. Compte-rendu d'exécution.

29 Juin :

Organisation militaire et administrative de l'arrondissement.

La situation numérique des effectifs de l'Arrondissement s'établit comme suit :

Cantons	Communes	Pseudos	Effectifs: maquis	Effectifs: réserve	Observations
CROZON (Corentin)	Crozon	Corentin	10	100	
	Lanvéoc	Léon	15	60	
	Camaret	Camille	10	50	
	Telgruc	Thomas	10	50	
	Plomodiern	Prudent	10	60	
LOCRONAN (Lucien)	Locronan	Lucien	0	30	
	Cast	Charles	10	30	
	Ploeven	Paulin	5	40	
	Plonévez-	Philippe	5	40	
	Porzay				
	Kerlaz	Kléber	0	20	
DOUARNENEZ (Désiré)	Douarnenez	Désiré	40	220	
	Le Juch	Joseph			
	Ploaré	Pierre	30	100	
	Pouldavid	Paul	10	60	
	Tréboul	Théodore	10	150	
	Poullan	Philomène	10	20	
AUDIERNE (André)	Audierne	André	20	200	
	Pont-Croix	Panrace			
		TOTAUX ...	195	1.230	
		TOTAL GENERAL ...	1.425		

1er Juillet :

Instructions complémentaires pour le sabotage.

3 Juillet :

Organisation nouvelle des liaisons.

7 Juillet :

Attaque des groupes allemands.
Entraver la circulation.

14 Juillet :

Instructions pour le parachutage d'armes.

C'est bien ce qui nous intéresse le plus et cinq fois les équipes se disposeront à recevoir les parachutages. Elles attendront vainement, les terrains ayant dû être annulés par suite de la présence de très nombreuses troupes de S.S. et parachutistes dans toute la zone côtière de la baie de DOUARNENEZ.

Toute la fin du mois de juillet se passe en attente et les plus grandes précautions sont prises pour éviter d'être pris dans les nombreuses rafles qui sont effectuées fréquemment dans la région et notamment à DOUARNENEZ où 250 personnes sont arrêtées; bien entendu, la demeure de l'entrepreneur LE FUR est fouillée, celle de l'Administrateur est épargnée.

Et pourtant, la documentation des allemands se complète. Quelques-uns des hommes râflés sont relâchés et au cours des interrogatoires les interprètes ont annoncé qu'ils connaissaient toute l'organisation du mouvement de Résistance de DOUARNENEZ; ils savent notamment que le Chef est officier de marine, mais comme ils n'ont jamais vu l'Administrateur QUEBRIAC en uniforme, leurs soupçons ne se portent pas sur lui.

A noter qu'un petit groupe de RESISTANCE (100 jeunes gens), filiale du maquis des F.T.P.F. de SCAER, a pris jour à DOUARNENEZ dans les derniers mois de l'occupation mais, sur le plan purement local, son action s'est limitée à quelques coups de main accomplis en pleine indépendance.

Dans les derniers jours de juillet, un second accord est intervenu, sur le plan départemental, entre BERTHAUD, Chef des F.F.I. et CHEVALIER, chef des F.T.P.F., mais la section de DOUARNENEZ prétend que les termes de cet accord ne lui ont jamais été communiqués.

C'est seulement le 4 août, au moment des combats qui ont amené la libération, que la fusion générale avec ce dernier groupe est devenue un fait accompli./.

L'ADMINISTRATEUR EN CHEF
de l'Inscription Maritime QUEBRIAC,
Lieutenant-Colonel F.F.I.,

RESISTANCE
DOUARNE 2

25 Avril 1944

I N S T R U C T I O N S

A - ORGANISATION GENERALE

I - La région de DESIRE comprend les 4 secteurs:

JOSEPH	}	Au point de vue militaire tous ces secteurs sont groupés sous l'autorité d'un Chef militaire et responsable devant le Commandant supérieur .-
PIERRE		
PAUL		
THEODORE		

Si l'utilité le justifie, un 5ème secteur (ANDRE) pourra être ajouté.

Chaque secteur a la forme d'un triangle, ayant son sommet à DESIRE et s'étendant en profondeur jusqu'à la jonction avec les secteurs des régions voisines.

Les limites des divers secteurs ont été données verbalement et acceptées par les chefs intéressés.

Le Chef militaire coordonne l'action à entreprendre & transmet ses ordres & instructions particulières par l'agent de liaison prévu & accepté par tous (SIMON). Les communications des chefs de secteur lui parviennent par la même liaison.

II - Sur le plan strictement militaire, chaque chef de secteur est responsable de toutes les opérations qui se déroulent dans son propre secteur.

C'est à lui qu'incombe la charge de l'organisation intérieure: sections, groupes ou mains, etc...; il en rend compte au chef militaire.

En raison de l'imminence des opérations, il y a lieu d'envisager les mesures à prendre de première urgence et, à cet effet, les chefs de secteur voudront bien s'inspirer des consignes générales suivantes:

1°)- Le chef de secteur recherchera un point de ralliement qui, le moment venu, constituera son P.C. et, en attendant, servira de centre d'information.

Il le fera connaître à ses chefs de section et, ceux-ci, aux chefs de Groupe ou de main.

Ce P.C. devra être à une certaine distance de toute agglomération. Bois, landes, etc.. sont tout indiqués (autant que possible sur un point élevé) Une permanence devra être assurée dès que l'ordre en sera donné (alerte).

En préparer le fonctionnement dès maintenant et inviter les hommes qui l'exerceront à préparer des vivres pour le temps qu'ils seront appelés à y séjourner. En cas de besoin urgent, demander à manger dans les fermes, d'une façon très correcte & avec discrétion.

2°)- Il sera établi, pour chaque secteur, un plan des objectifs ayant ou pouvant avoir une importance sur le déroulement des opérations militaires:

Voies ferrées - ponts - P.C. ennemis - parcs de voitures - cantonnements - dépôts d'armes & de matériel - Kommandanturs - Batteries - etc...

Faire la reconnaissance des principales lignes de télécommunications (cables souterrains & lignes aériennes) et déterminer les points ou leur destruction (ou leur coupure) présentera le moins de difficultés

.....

JE RECOMMANDE:

a)- Cables souterrains.- La coupure soit entre deux talus (traversée d'un ruisseau), soit dans une terre fraîchement labourée. Dans l'un et l'autre cas, le terre devra être soigneusement remise en place pour éviter de retrouver l'endroit. Il y aurait même intérêt à remuer la terre, très apparemment, en d'autres lieux pour dérouter les recherches.

b)- Lignes aériennes.- Trouver les points de jonction qui permettent de couper plusieurs lignes ensemble. Si cette jonction n'existe pas, ne pas couper le réseau au même endroit, mais de distance en distance, pour retarder les réparations.

Choisir le personnel chargé de ces missions.

c)- Voies ferrées.- Secteurs JOSEPH & THEODORE:

Envisager les fractions à attaquer & les procédés à employer, mais l'action ne devra être réalisée que sur ~~un~~ ordre formel du chef militaire.

d)- Ponts & Transformateurs.- Lorsque l'ennemi quittera les lieux, il cherchera- s'il en a le temps - à faire sauter les ponts & les transformateurs. Nous devons empêcher cette destruction par tous les moyens et, à cet effet, il y a lieu de déterminer dès maintenant:

- les préparatifs faits en vue de les miner
- le procédé de destruction prévu
- Comment cette destruction pourrait être empêchée.

c)- Autres objectifs- Parcs de voitures- dépôts d'armes - batteries etc..

Le choix de ces missions dépend essentiellement de l'autorité supérieure; il suffira donc d'en donner l'emplacement en laissant au Commandement le soin de les définir et d'en ordonner l'exécution, le cas échéant.

f)- Parachutes.- Si des parachutistes tombent à proximité des services de permanence, ou dès qu'un homme a connaissance d'une descente, il se met immédiatement à sa disposition et lui donne tous les renseignements utiles pour l'accomplissement de sa mission.

En l'occurrence, chaque homme et surtout chaque chef, doit faire preuve de la plus grande initiative.

2°)- CIRCULATION .- Lorsque les opérations seront engagées sur un quelconque du territoire, seuls les véhicules ennemis - ou servant les intérêts- seront autorisés à circuler.

Tout doit donc être mis en oeuvre pour paralyser cette circulation.

A cet effet, faire une provision de verre cassé, de clous & tous objets pouvant crever les pneus.

Je recommande tout particulièrement le " hérisson " qui consiste à enfoncer des pointes dans un bouchon de liège, dans tous les sens, de façon qu'une pointe soit toujours en haut. Le tout sera semé sur la route le moment venu.

Prévoir également les endroits où des fils de fer pourront être tendus en travers de la route pour culbuter les motos. Le bas des descentes est tout indiqué (vitesse rapide)

II- Missions principales.-

- 1°)- Cables souterrains ; - La coupure doit être camouflée aussitôt- utiliser terre fraîchement labourée- talus - ruisseau - .. faire en sorte de dérouter les recherches ennemies ;
 - 2°)- Ligne aérienne.- coupures non apparentes, si possible, aux points de jonction de plusieurs lignes- espacées de distance en distance, pour retarder les réparations.
 - 3°)- Parachutes;- Si des parachûtistes atterrissent à proximité, se mettre immédiatement à leur disposition et leur donner tous renseignements utiles pour l'accomplissement de leur mission.
 - 4°)- Circulation.- Mettre tout en oeuvre pour paralyser la circulation sur les routes. A cet effet, dès maintenant, chaque Chef de Groupe doit, dans la mesure du possible, faire à son futur P.G. une provision de verre cassé, de clous, de tous objets pouvant crever des pneus. Il pourra aussi remettre sa provision à son Chef de Section. - Rechercher aussi fil de fer ou câble d'acier qui seront tendus en travers des routes (en bas des descentes, tournants...) - Barricades entre 2 tournants, ceci à l'initiative des Chefs de Groupe; prévoir, pendant le travail, un service de guet.
 - 5°)- Prisonniers - En faire par tous les moyens (interdiction d'attenter à leur vie) ceci nous fournira armes & otages ,ce qui est capital pour nous.
- Et si nos moyens matériels le permettent:
- 6°)- Coupures de voies ferrées- sur ordre Supérieur
 - 7°)- Ponts.- Eviter toute destruction de pont de quelque importance, de toute destruction, en général.
 - 8°)- P.C. - Parc - Cantonnements - Dépôts, Batteries - Poste de Radio : SUR ORDRE SUPERIEUR : Fournir, dès maintenant, aux chefs de Section tous renseignements concernant les emplacements de ces divers objectifs.

CONSIGNES G E N E R A L E S

- 1°)- Un déclanchement intempestif doit être évité à tout prix (Représailles)
 - 2°)- Nos éléments devront tout tenter pour ne pas tomber aux mains de l'ennemi. Si cette éventualité se produisait, ils devraient de suite faire valoir leur qualité de combattant régulier dont la preuve sera faite par les insignes réglementaires. Bien retenir que cette qualité permet un mutisme absolu & tout homme qui donnerait à l'ennemi le secret de l'organisation commettrait un crime de haute Trahison, dont il aurait à répondre devant les tribunaux français, le moment venu.
 - 3°)- Les Chefs, à tous les stades doivent se rappeler toujours qu'ils ont entre les mains des vies d'hommes, donc une responsabilité très grande. Notre seul but est de chasser le boche! mais notre unique souci: Préserver les vies Françaises, pour que REVIVE LA F R A N C E !
-

B. - DECLANAGEMENT DES OPERATIONS

Les groupes d'action doivent se considérer comme des unités isolées mises en place en France, avant les opérations; destinées le moment venu à opérer en avant des avant-gardes alliées & à leur profit puis, dès que cela sera possible, en liaison avec elles.

Un déclanchement intempestif des opérations doit être évité à tout prix. Il donnerait naissance à de graves inconvénients et pourrait causer un sérieux préjudice, tant aux éléments combattants, insuffisamment armés, qu'aux populations civiles (représailles).

Le déclanchement n'aura lieu que sur ordre supérieur et seulement lorsque nous aurons les moyens matériels d'engager le combat.

En attendant, il est précisé qu'il n'est pas prudent d'attaquer des unités constituées. Les missions prévues seront remplies par la guérilla menée par les éléments légers ou très légers, agissant dans les zones où ils vivent normalement et qu'ils connaissent à fond.

Ces éléments devront opérer par raids ou par coups de main rapides, menés sans aucune idée de durée.

Ils chercheront, par tous les moyens à faire des prisonniers (les soldats de la Gest ,circulant à bicyclette, sont tout désignés)

Ces derniers seront désarmés (les armes seront utiles!) et soigneusement gardés: Ne laisser aucune trace de leur arrestation, mais il est formellement interdit d'attenter à leur vie.

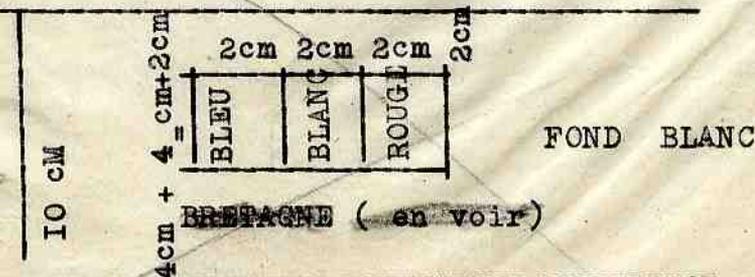
En les gardant vivants, ils constitueront pour nous des otages.

Nos éléments devront tout tenter pour ne pas tomber aux mains de l'ennemi. Si, par malheur, cette éventualité se produisant, ils devraient tout de suite faire valoir leur qualité de combattant régulier, dont la preuve sera faite par les insignes réglementaires . Bien retenir que cette qualité permet de garder un mutisme absolu et tout homme qui donnerait à l'ennemi le secret de l'organisation, commettrait un crime de haute trahison, dont il aurait à répondre devant les tribunaux français le moment venu (les Allemands ont toujours dit qu' ils dévoileraient les mouchards

U N I F O R M E

Chemise Kaki ou claire
Béret basque
Pantalon foncé - CINTURON
JAMBIERES.

BRASSARD



Bande de toile
blanche, avec
parties supérieures et
cachet
Spécial

Les dimensions ci-dessus, doivent être strictement respectées et le brassard soigneusement cousu sur le bras gauche

Dans le cas contraire, les combattants seraient considérés comme francs-tireurs et pourraient être fusillés sur-le-champ. Il appartiendra à chaque chef de secteur de donner ses instructions à ses subordonnés pour que ~~les~~ brassards soient prévus pour tous les hommes.

Ces brassards seront conservés par les Chefs de groupe ou de main et remis aux hommes au jour de l'alerte.

IV - OBSERVATIONS GENERALES.- Bien que la date n'en soit pas connue, on peut prévoir le débarquement comme très prochain.

Puisque nos moyens matériels ne nous permettent pas d'engager le combat, en présence de troupes nombreuses, organisées & puissamment armées, il y a lieu de continuer la vie normale le plus longtemps possible.

Toutefois, en cas de râfle ou de menace quelconque, prévoir individuellement une retraite rapide & prendre le " maquis " au point de ralliement de secteur.

Aucun indice ne laisse prévoir des opérations de grande envergure dans la région de DESIRE , ni même dans les environs immédiats. Il est donc possible que, chaque jour, les effectifs ennemis diminuent & se replient peut-être en grand nombre, ne laissant sur la côte que le personnel strictement nécessaire à l'occupation des ouvrages et à la surveillance de la côte.

Si cette hypothèse se réalise, ce sera l'heure de notre revanche et le Commandement veille déjà à sa réalisation.

Il ne servirait donc à rien d'agir prématurément et surtout imprudemment. Les Chefs, - à tous les stades- devront toujours se rappeler qu'ils ont en mains la vie de leurs hommes et que tout acte inconsidéré peut entraîner des représailles terribles.

Notre seul but est " CHASSER LE BOCHE !" mais notre unique souci doit être: " Préserver les vies Françaises, pour que REVIVE LA FRANCE !

e

P.S.

I°)- Message
d'Alerte

{ Il est prévu un Message d'alerte qui sera transmis par la B.B.C. A cet effet, chaque chef de secteur devra avoir, dès maintenant à sa disposition, un poste de radio à ACCUS et transportable.
Ce message sera communiqué en temps utile.

2°)- Etant donné l'imminence des opérations, je demande aux Chefs de secteur de mettre aussitôt en application les différentes instructions ci-dessus et de me fournir dans le journée de Lundi un compte-rendu détaillé répondant, point par point, à mes instructions.-

INSTRUCTIONS POUR LE CHEF DE SECTION

Le Chef de Section devra, dès réception de la présente note, mettre en application les instructions suivantes:

Il prendra connaissance des dernières instructions remises au Chef de Secteur et celles rédigées à l'intention des Chefs de Groupe.

Il en découle les directives suivantes pour le Chef de Section:

I- A- ORGANISATION - Le Chef de Section a, pour chef direct, son Chef de Secteur. Il a sous ses ordres des Chefs de Groupe. C'est un grade qui doit comprendre les responsabilités qui lui incombent ; faire preuve d'initiative en temps voulu, aider ou remplacer, le cas échéant, son Chef de Secteur.

B- AVANT L'ALERTE (Dès maintenant)- Continuer la vie normale le plus long temps possible . Le Chef de Groupe devra cependant:

- 1°)- Garder le contact avec ses Chefs de Groupe, avec possibilité de les alerter sur l'heure.
- 2°)- Reconnaître le terrain dont il a la charge & l'étudier à fond
- 3°)- Choisir un P.G.- le faire connaître au Chef de Secteur et aux Chefs de Groupe & prendre connaissance du P.C. du Chef de Secteur.
- 4°)- Faire une liste précise des objectifs - remplir la fiche destinée au Chef de Groupe.
- 5°)-Préparer les Brassards pour la Section.
- 6°)- Préparer quelques vivres pour la Section pour le jour J
- 7°)- Prévoir le matériel nécessaire pour coupure de cables aérien & souterrain.
- 8°)- Faire provision de clés, bouteilles, hérissons, cable, fil de fer, etc. pour semer sur les routes.
- 9°)- Prévoir un endroit où mettre les provisions *personnelles*.
- 10°)-Fournir tous renseignements utiles concernant: PONT, P.C. dépôts et autres objectifs.

C- L'ALERTE EST DONNÉE PAR LES AUTORITÉS SUPÉRIEURES .-

Le Chef de Section fera preuve d'initiative & de bon sens.

Il s'assurera que tous les hommes de la Section ont bien rejoint leur poste. Il instruira (mainement d'armes & d'explosifs- service en campagne-patrouille) dans la mesure du possible les Chefs de Groupe qui sont, pour la plus part, des jeunes n'ayant fait aucun service.

D- LES OPÉRATIONS SONT COMMENCÉES.- Le Chef de Section fera tout pour garder les liaisons avec le Secteur, d'une part, avec les Groupes, d'autre part.

Il prendra part au coup de main et rendra compte à ses Chefs des difficultés rencontrées & du travail exécuté.-

INSTRUCTIONS POUR LE CHEF DE GROUPE OU DE MAIN

Jusqu'à ce jour, par ordre supérieur, les Chefs de Groupe n'ont pas participé activement à la résistance, mais le moment viendra sous peu où chacun d'eux devra y prendre part en se conformant scrupuleusement aux instructions suivantes:

A - ORGANISATION .- Le Chef de Groupe a, pour chef direct, son Chef de Section. Il a sous ses ordres 5 hommes desquels il doit exiger une stricte discipline en leur faisant comprendre qu'ils sont soldats, ayant un uniforme et faisant partie de l'armée française.

Le Chef de Groupe est responsable militairement de l'exécution des missions qui lui sont confiées par son Chef de Section et des initiatives qu'il prendrait en cas de manque de liaison.

B.- AVANT L'ALERTE .- Le Chef de Groupe continuera sa vie normale le plus longtemps possible, mais devra être prêt à rejoindre sur l'heure les hommes dont il a la charge.

C.- L'ALERTE EST DONNEE PAR L'AUTORITE SUPERIEURE.-

1°)- Le Chef de Groupe rejoindra son maquis avec ses hommes (déplacement individuel, se camoufler le plus possible)

2°)- Il rentrera en contact avec son Chef de Section dont il connaît le P.C. et il devra, autant que possible, ne pas perdre ce contact.

3°)- Il assurera, sous les directives de son Chef de Section, le ravaillement de ses hommes (pillage interdit)

4°)- Il remettra à ses hommes des brassards qui devront être cousus au bras gauche de façon très apparente; il s'assurera de la régularité de ces brassards

5°)- Il se méfiera de tout homme en civil (gastapo, milice, espion) Il ne leur communiquera aucun renseignement sur P.C., effectifs, objectifs. Il n'hésitera pas à arrêter tout suspect ou homme essayant d'entraver les opérations en cours. Les conduire au Chef de Section.

D.- LE GROUPE EFFECTUE UN COUP DE MAIN .-

I- DISPOSITIONS GENERALES.

Quitter le maquis (point de ralliement) les uns après les autres- prendre aussitôt la position de patrouille (Fig. I)
Avancer sans bruit & lentement, par bonds successifs- Ne laisser aucune trace- utiliser les accidents de terrain - être toujours prêt à se cacher - bien rester immobile tant que dure le danger. Si vous êtes repérés, se retirer le plus rapidement possible. L'opération terminée, rentrer individuellement au maquis sauf en cas de danger reprendre la formation de patrouille.

Agir par coup de main rapide avec le maximum de précaution-
Ne jamais attaquer deux fois de suite le même endroit.
Ne jamais abandonner un blessé
Avoir grand soin de ses armes, ne pas gaspiller les munitions
Opérer de nuit, de préférence.

X
: 10 m

X
: 10 m

X - chef de groupe

X...50 m...X

X
: 50 m

sens de marche

A REMETTRE AU CHEF DE GROUPE APRES ETRE REMPLI PAR
LES CHEFS DE SECTION . -

1°)- Vos hommes sont:

Ils doivent encore être tenus au secret, dans la mesure du possible, jusqu'à nouvel ordre.-

2°)- Le terrain qui vous est confié, est délimité comme suit:

Allez, dès maintenant, le reconnaître.-

3°)- Les Objectifs que vous devez atteindre, lors du déclenchement des opérations sont les suivants:

4°)- En cas d'alerte, d'arrestation, rafles, etc... prenez le maquis avec vos hommes et rendez-vous au lieu suivant:

qui sera votre P.C.

avec le mot de passe suivant:

5°)- L'Uniforme est le suivant:

*une fiche analogue doit être remplie par le
chef de secteur pour être remise au
chef de section*

F. F. I. *dm*

Le 15 Juin

FINISTÈRE-SUD.

Le Commandant LE FUR prend le Commandement
Militaire de l'Arrondissement de DOUARNENEZ.

Son autorité s'exercera sur tous les terri-
toires Militaires de DOUARNENEZ - PONT - CROIX -
LOCRONAN - PLONEVEZ - PORZAY et CROZON.

Le Responsable Finistère-Sud :

BERTHAUD.

Arrondissement
DESIRE

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT

à

Tous Responsables civils et militaires
des Cantons et Communes.

L'Organisation intérieure de l'Arrondissement est fixée comme suit :

I.-ORGANISATION TERRITORIALE.

1°/- CROZON ou CORENTIN 3 Cantons
5 Communes

CROZON	ou	CORENTIN
LANVEOC	ou	LEON
CAMARET	ou	CAMILLE
TELGRUC	ou	THOMAS
PLOMODIERN	ou	PRUDENT

2°/- LOCRONAN ou LUCIEN 5 Communes

LOCRONAN	ou	LUCIEN
CAST	ou	CHARLES
PLOEVEN	ou	PAULIN
PLONEVEZ-		
PORZAY	ou	PHILIPPE
KERLAS	ou	KLEBER

3°/- DOUARNENEZ ou DESIRE 5 Communes

LE JUCH	ou	JOSEPH
PLOARE	ou	PIERRE
POULDAVID	ou	PAUL
TREBOUL	ou	THEODORE
POULLAN	ou	PHILOMENE

A la tête se trouve un Chef d'Arrondissement qui est nommé par le Chef Départemental.

Le Chef d'Arrondissement est le chef responsable des opérations militaires et de l'Administration. Il exerce simultanément les deux fonctions afin de coordonner les moyens dont il dispose avec les besoins créés par les ordres qu'il donne.

II.-LE CHEF D'ARRONDISSEMENT reçoit les instructions générales du Chef Départemental; il étudie ces instructions et les adresse aux cantons en précisant les modalités de leur exécution.

Les Chefs de canton les transmettent ensuite aux Communes.

Lorsque les liaisons s'y prêtent, et pour ne pas retarder les opérations, l'Arrondissement peut, exceptionnellement, correspondre directement avec les Communes.

Les correspondances au retour suivent, en principe, la même voie: c'est-à-dire par l'intermédiaire du Chef de Canton, chaque fois que cette façon d'opérer n'occasionne pas un trop grand retard.

III.-LE CHEF D'ARRONDISSEMENT (Désiré LE FUR) - décision du 15 juin 1944 - est assisté :

- a) d'un adjoint militaire - (LE GALL) - chargé de centraliser tous les renseignements se rapportant aux opérations militaires.
- b) d'un adjoint administratif - (Gilles de RETZ) - qui est essentiellement chargé de pourvoir à la subsistance du personnel et aux besoins en matériel de nature commerciale.

Ces deux adjoints, qui sont les chefs militaires et administratif, sont en même temps, les porte-parole du Chef d'Arrondissement auprès des chefs de Canton et, accessoirement, auprès des chefs communaux.

Les missions qui leur sont confiées se rapportent exclusivement à leurs attributions respectives.

IV.- Les ordres émanant de l'Arrondissement sont, en principe, signés :

Désiré LE FUR.

Toutefois, il peut arriver que des correspondances urgentes, n'ayant pu lui être communiquées - pour ne pas retarder une liaison - soient signées :

{ LE GALL
 ou
{ Gilles de RETZ.

Il en est ainsi pour les notes ou demandes de renseignements qui constituent l'exécution des détails de service.

Dans ce cas, je demande à tous les responsables (Cantons et Communes) de ne pas se formaliser et d'apporter le même empressement à exécuter l'ordre ou à fournir la réponse demandée.

Mes deux adjoints ont toute ma confiance et je puis vous affirmer que tous leurs efforts tendent vers le but qui nous est commun à tous:

LA LIBERATION DE LA FRANCE !

Le Chef d'Arrondissement

Désiré LE FUR.

Approuvé :
Le Chef Départemental des F.F.I.
(Finistère-Sud)
BERTHAUD.

DESTINATAIRES :

{ (Joseph
{ (Pierre
{ DESIRE (Paul { par la POINTE
{ (Théodore
{ PASCAL 2 exemplaires { Avec prière de le
{ CORENTIN { Youenne { diffuser à tous les
{ Jules CESAR { chefs de Commune.
{ ARCHIVES.